

Les instances de participation

La Ville de Rouyn-Noranda aspire à une participation vibrante et représentative de l'ensemble de sa population et sur tout son territoire.

Dans le cadre de cette politique, les instances de participation sont les structures officielles mises en place par la Ville dans lesquelles les citoyens peuvent assister, participer et s'impliquer. Les rôles et responsabilités diffèrent d'une instance à l'autre, tout comme la manière dont les citoyens peuvent y participer.

Conseil municipal

Rôle et responsabilité

Une Ville prend des décisions via son conseil municipal qui s'exprime par le vote de résolutions et de règlements.

Le conseil municipal veille donc à la qualité de vie de sa communauté et doit prendre ses décisions dans l'intérêt des citoyens qu'il représente. Les séances du conseil municipal sont le cœur de la vie démocratique municipale.

Comment y participer?

Toutes les séances du conseil municipal sont publiques. Elles peuvent être suivies en personne et sont présentées en direct sur Facebook. Les citoyens peuvent aussi y participer activement de deux façons :

En personne

Les citoyens qui souhaitent adresser une question au conseil municipal peuvent le faire en personne au début des séances. Le conseil se réserve une période maximale de 30 minutes pour répondre aux questions citoyennes.

Par écrit

Les citoyens peuvent également soumettre une question au conseil municipal par écrit en complétant un formulaire en ligne.



Formulaire pour soumettre vos questions au conseil municipal
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/vie-democratique/seances-conseil>



Pour plus d'informations sur les politiques municipales
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/administration/politiques-municipales>

Conseils de quartier

Rôles et responsabilités

Déoulant de l'application du Décret de regroupement numéro 1478-2001 du Gouvernement du Québec, les conseils de quartiers sont des organismes consultatifs constitués de citoyens bénévoles, qui ont pour mandat de recommander au conseil municipal toute action visant l'amélioration des services de proximité dans le quartier visé.

Au nombre de 13, ils sont les instances privilégiées par la Ville pour être le lien entre les citoyens des quartiers ruraux et l'administration municipale. Les conseils de quartier doivent être représentatifs de leur milieu en y accueillant, dans la mesure du possible, des représentants des divers groupes actifs.

Essentiellement, le conseil de quartier se doit d'animer son milieu en jouant un rôle de forum d'échange et de lieu d'expression des besoins de sa collectivité pour alimenter le conseil municipal. Les conseils de quartier sont publics.

Principales fonctions :

- Veiller à la qualité des services de proximité offerts aux citoyens du quartier et à l'accessibilité des bâtiments et des équipements municipaux du quartier;
- Vérifier l'accessibilité des services de proximité aux citoyens;
- Recommander à la Ville un soutien communautaire aux organismes du quartier;
- Suggérer des projets afin de favoriser la culture, les loisirs et l'utilisation des parcs dans le quartier;
- Recommander au conseil de ville les subventions que ce dernier peut accorder à des organismes du quartier dans le cadre des programmes existants.

Comment y participer?

Chaque séance comporte une période de questions réservée aux citoyens.

Les citoyens peuvent siéger sur un conseil de quartier, suite à un appel de candidature et une recommandation du conseil de quartier. La durée du mandat d'un membre d'un conseil de quartier est de 4 ans.



Pour plus d'informations sur les conseils de quartier
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/vie-democratique/conseils-de-quartier>

Les instances de participation

La Ville de Rouyn-Noranda aspire à une participation vibrante et représentative de l'ensemble de sa population et sur tout son territoire.

Dans le cadre de cette politique, les instances de participation sont les structures officielles mises en place par la Ville dans lesquelles les citoyens peuvent assister, participer et s'impliquer. Les rôles et responsabilités diffèrent d'une instance à l'autre, tout comme la manière dont les citoyens peuvent y participer.

Comités consultatifs

Rôles et responsabilités

Au cours des dernières années, le conseil municipal de la Ville de Rouyn-Noranda a créé des comités de travail sur un ensemble de sujets. D'abord afin de respecter les lois qui l'obligent, la création de comités permet d'étudier des questions particulières qui leur sont confiées grâce à la participation active de leurs membres et de faire des recommandations au conseil municipal.

Les comités varient dans leur composition, mais partagent tous l'objectif d'impliquer des membres à l'extérieur de l'administration municipale, que ce soit des représentants d'organismes, d'entreprises, de ministères et, surtout, de citoyens.

Comment y participer?

Les postes à combler au sein des comités internes se font par appel de candidature. Les annonces sont diffusées sur le site Web de la Ville, sur les réseaux sociaux de la Ville ainsi que dans les réseaux de contacts appropriés en fonction des mandats de chacun des comités.

Pour connaître les prochains appels de candidatures, les citoyens et citoyennes sont invités à consulter le site Web et les réseaux sociaux de la Ville. Les citoyens peuvent également manifester leur intérêt auprès des élus qui siègent à ces comités.

 Pour plus d'informations sur les comités consultatifs
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/vie-democratique/comites-du-conseil>

Les lois, les politiques et les plans d'action qui ont mené à la création des comités consultatifs

- Loi sur l'aménagement et l'urbanisme
- Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles
- Loi sur les mines
- Plan de développement économique de la Ville de Rouyn-Noranda
- Politique sur la qualité des services
- Plan de gestion des matières résiduelles
- Plan de réduction de gaz à effet de serre
- Politique de communication et gestion des médias sociaux 2017
- Plan de développement de la zone agricole
- Plan d'action Rouyn-Noranda accueillante et inclusive
- Politique culturelle
- Politique de soutien aux organismes
- Politique de la famille et des aînés
- Politique municipale en activité physique, sport et plein air
- Schéma de couverture de risques en sécurité incendie
- Code de sécurité routière

Pour en savoir plus, découvrez le Répertoire des comités internes, adopté par le conseil municipal, 8 février 2021 (Résolution n° 2021-131)

 Pour plus d'informations sur les politiques municipales
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/administration/politiques-municipales>



Les instances de participation

La Ville de Rouyn-Noranda aspire à une participation vibrante et représentative de l'ensemble de sa population et sur tout son territoire.

Dans le cadre de cette politique, les instances de participation sont les structures officielles mises en place par la Ville dans lesquelles les citoyens peuvent assister, participer et s'impliquer. Les rôles et responsabilités diffèrent d'une instance à l'autre, tout comme la manière dont les citoyens peuvent y participer.

Bureau du citoyen

Rôles et responsabilités

Le Bureau est responsable d'assurer une prise en charge adéquate des demandes par les services, d'accompagner les citoyens dans leur requête auprès de la Ville et de traiter les plaintes en menant des enquêtes et en formulant des recommandations visant l'amélioration des services. Le Bureau peut intervenir et faire enquête sur l'ensemble des services et situations qui lui sont adressés ou intervenir de sa propre initiative s'il juge qu'une situation le requiert.

Son mandat se décline en trois objectifs :

- Assurer la mise en place des mesures d'accueil et d'accompagnement des citoyens désirant transmettre une plainte ou une suggestion à l'endroit de la Ville.
- Encadrer et traiter les plaintes et suggestions en lien avec la prestation de service conformément à la présente politique.
- Exercer une vigie sur les processus en lien avec le traitement des demandes citoyennes et formuler des recommandations dans une perspective d'amélioration continue des services afin d'accroître le taux de satisfaction à l'égard de ceux-ci.

Le Bureau du citoyen a pour responsabilités :

- de soutenir l'ensemble des services dans l'application de la Politique sur la qualité des services;
- de recevoir et colliger toute plainte adressée à l'endroit de la Municipalité;
- de faire l'examen d'une plainte dont il est saisi en collaboration avec le service concerné;
- de communiquer avec les plaignants dans le délai prévu par la Procédure de gestion des plaintes et suggestions;

Conseil jeunesse

Rôles et responsabilités

Le Conseil Jeunesse est une nouveauté introduite par la présente politique. Tout comme les comités consultatifs du conseil municipal et les conseils de quartiers, le Conseil Jeunesse sera une instance consultative qui peut faire des recommandations au conseil municipal sur des sujets qui les touchent. Le conseil municipal pourra aussi solliciter l'avis du Conseil Jeunesse.

Ce conseil cherche à donner un espace d'expression pour la jeunesse (13-17 ans) pour bâtir le Rouyn-Noranda de demain avec eux. Tout comme les simulations parlementaires et les forums jeunesse, ce sera une instance qui les intéresse à la politique municipale et à la démocratie pour renforcer leur sentiment d'appartenance et leur fierté et procurer aux jeunes une expérience enrichissante.

Dans le cadre de la politique de participation, le Conseil Jeunesse sera mieux défini, notamment en discutant avec des jeunes de Rouyn-Noranda.



Pour plus d'informations sur les comités consultatifs
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/vie-democratique/comites-du-conseil>



Pour plus d'informations sur les politiques municipales
<https://www.rouyn-noranda.ca/ville/administration/politiques-municipales>